

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92 92 72

PRESENTS 56
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 13
ABSENTS 20

Vote Pour : 72
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d'Affichage

28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN Jacques TISSERAND,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°52_2023

ACTES : 7.1.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Approbation du compte de gestion 2022 Budget TEOM

Exposé des motifs

Le compte de gestion dressé par le Trésorier doit être approuvé par le Conseil de Communauté préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion recense au même titre que le compte administratif l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice, y compris les opérations relatives à la journée complémentaire. Le compte de gestion ainsi présenté en annexe n'appelle aucune réserve ni remarque et concorde avec le compte administratif associé.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 175 299,89	9 138 506,21	12 313 806,10
Titres de recette émis (b)	308 705,45	7 082 181,18	7 390 886,63
Réductions de titres (c)		19 030,10	19 030,10
Recettes nettes (d = b - c)	308 705,45	7 063 151,08	7 371 856,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 175 299,89	9 138 506,21	12 313 806,10
Mandats émis (f)	968 376,77	7 253 109,39	8 221 486,16
Annulations de mandats (g)		34 409,36	34 409,36
Depenses nettes (h = f - g)	968 376,77	7 218 700,03	8 187 076,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	659 671,32	155 548,95	815 220,27

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
TEOM CA GAILLAC-GRAULHET					
Investissement	1 097 625,23		-659 671,32		437 953,91
Fonctionnement	1 073 289,54		-155 548,95		917 740,59
Sous-Total	2 170 914,77		-815 220,27		1 355 694,50

Le Conseil de communauté,

Où et exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-31,

Considérant que les écritures du compte de gestion 2022 sont concordantes avec celles du compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le Compte de Gestion 2022 du Budget TEOM,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.



Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

18 AVR. 2023

- publication - mise en ligne
Le

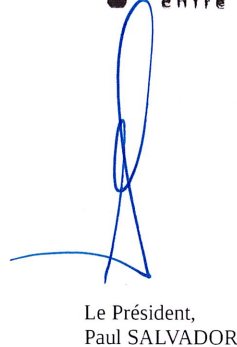
18 AVR. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.